

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces,	
pour un an	26 fl. 30 fl.
« six mois	14 » 16 »
« trois mois	7 » 8 »

Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, Lodge Newwastend
derrière le Prinsegracht, No. 10.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction francs de ports

LA HAYE, 26 Janvier.

La Chambellan maître des cérémonies annonce que la Cour prendra le deuil à l'occasion de la mort du Prince Guillaume Frédéric Nicolas Albert, fils de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas. Ce deuil, à commencer du jour de l'enterrement, sera porté quatre semaines; les deux premières semaines, le demi-deuil, et les deux dernières semaines, le petit deuil.

Le Chambellan maître des cérémonies,
Comte VAN LIMBURG STIRUM NOORDWYK.

Le colonel Barre, aide-de-camp de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, est parti hier pour Berlin, pour y transmettre l'affligeante nouvelle de la mort du jeune Prince.

Nous apprenons que la Seconde Chambre des Etats-Généraux est convoquée pour le 6 février prochain, à l'effet de reprendre ses travaux législatifs.

En reproduisant l'état comparatif de la situation du trésor des années 1844 et 1845, le journal français, la Patrie, publie l'article suivant :

« Nous donnions, il y a peu de jours, l'état des revenus publics de la France pendant l'année 1845, comparés aux revenus des deux années précédentes. En général, ces documents pourront être la base d'études positives sur l'économie publique des nations. Mais l'état des revenus des Pays-Bas à cette année est une importante exception, car le gouvernement de ce pays a accompli depuis un an une réforme douanière si importante qu'elle a fait radicalement, au moins très libéralement.

L'Indépendance belge assure que M. Mercier, gouverneur du Hainaut, va partir pour La Haye, où il se rend en qualité d'envoyé ou de commissaire extraordinaire, afin de reprendre les négociations commerciales avec les Pays-Bas, conjointement avec M. le général Willmar.

Un agent de la police, assisté de la force armée, a fait une visite domiciliaire chez diverses personnes soupçonnées de se livrer à l'altération de la monnaie nationale. On parle de 21 arrestations.

On écrit de Maestricht, 23 janvier : Les ingénieurs du chemin de fer de notre ville à Aix-la-Chapelle sont depuis plusieurs semaines occupés, sans relâche et sur toute la ligne, de la formation des plans de ce railway. Nous croyons savoir que leurs opérations touchent à leur fin et que bientôt le gouvernement sera saisi de tout le projet.

D'un autre côté, nous avons vu par les annonces de la direction qu'un deuxième volume de 10 p. c. a été réclaté des souscripteurs. Cette mesure nous fait pressentir la conclusion prochaine des contrats que la société aura à passer avec l'état, et le dépôt d'un cautionnement de cinq cent mille florins avant la reprise des houillères.

Toutes ces dispositions prouvent que la direction ne perd pas

de temps et qu'elle poursuit activement la réalisation de cette concession dont le Limbourg attend avec raison les plus heureux résultats.

L'empereur de Russie est arrivé le 13 janvier à Saint-Petersbourg. Le même jour il a adressé à S. M. le grand-duc héritier le rescrit suivant :

« Me rendant à l'étranger pour accompagner l'impératrice votre mère, je vous ai confié une grande partie de l'administration des affaires du gouvernement dans l'espoir que vous sauriez apprécier à sa juste valeur la confiance que j'avais mise en vous. Vous ne m'avez pas déçu, et j'ai eu lieu de me féliciter de mon choix. Mon cœur en a ressenti la plus vive joie.

« En témoignage de ma satisfaction, je vous nomme chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir, 1^{re} classe, dont la devise est : *Utilité, honneur et gloire*. Que cette devise vous rappelle toujours ce à quoi la Providence vous destine pour le bonheur de l'empire.

Les nouvelles qu'on reçoit de Palerme sur l'état de la santé de S. M. l'impératrice de Russie sont très satisfaisantes; les médecins espèrent que S. M. se rétablira entièrement. L'impératrice retournera à St-Petersbourg le printemps prochain par Berlin et Stettin et non par Vienne et Varsovie, comme c'était primitivement décidé.

On écrit de Vienne à l'Observateur Rhénan :

La Gazette universelle d'Augsbourg, dans une partie de ses correspondances de Vienne, répand continuellement de fausses nouvelles relativement à la présence de l'empereur de Russie à Vienne. C'est ainsi que dans son dernier exemplaire du 10 janvier elle a reçu un article daté de la frontière et du 5 janvier, qui ne contient guère que des fictions au sujet de l'empereur Nicolas. Elle va jusqu'à dire que M. le baron de Rothschild, à la tête des Israélites de cette capitale, a remis à M. le comte d'Orlof une pétition en faveur des Israélites polonais opprimés. La vérité est que M. le baron de Rothschild n'a point été ici. A la vérité, les Israélites d'ici ont présenté une pétition, mais M. le comte de Medem, envoyé de Russie, l'a d'abord refusée, quelques passages ne lui paraissant pas convenir pour son souverain, et ce n'est qu'après qu'on y eut fait les modifications nécessaires que cette pétition a été enfin acceptée. Le reste de l'article en question fourmille également d'inexactitudes.

Les magistrats de cette capitale ont fait distribuer au jour de l'an grec les 400 ducats destinés par S. M. l'empereur Nicolas aux pauvres d'ici. Ce jour a été célébré d'une manière non moins noble par le jeune baron Simon de Sina; depuis l'aube du jour jusqu'à midi, il a distribué des sommes considérables à des centaines de pauvres de toutes les confessions. Il semblait se trouver le plus heureux des hommes, de ce qu'il lui était donné de réjouir tant de malheureux. Les pièces de 20 Kreuzer étaient apportées dans des soucoupes et distribuées en un moment des poignées.

Le Times du 20 janvier contient l'article suivant au sujet de la récente entrevue qu'on dit avoir eu lieu entre M. le duc de Bordeaux et l'empereur de Russie :

« D'après le ton de joie avec lequel les journaux carlistes de France ont l'imprudence de rapporter les détails de l'entrevue entre l'empereur de Russie et le duc de Bordeaux, nous concluons que les ennemis du gouvernement fondé en 1830, et si sagement maintenu depuis, voient dans cet

incident quelque chose de plus qu'un tribut payé par la grandeur à un prince malheureux, mais mal dirigé. Tout en ne voulant pas croire que l'empereur Nicolas ait pu prévoir l'interprétation que l'on donnerait à sa conduite, nous profiterons de cette occasion pour faire quelques remarques sur une mesure qui se lie d'une manière si intime à la paix de l'Europe, au bonheur de l'Angleterre et au sort de la civilisation dans le monde entier. D'abord nous nous adresserons à une impression générale de l'esprit public, qui, bien qu'universelle et flatteuse pour S. M. Louis-Philippe, est erronée ou préjudiciable à la consolidation d'une alliance permanente entre l'Angleterre et la France, et par suite à la prospérité de l'Europe.

« Tout le monde semble convenir que tant que la vie du roi de France actuel sera épargnée, tant que ce monarque intelligent tiendra le timon des affaires, la paix et la sûreté de l'Europe seront conservées avec efficacité. Mais lorsque la main de la Providence sera ôtée de ce trône honoré de grand et bon souverain, quand son esprit supérieur ne régnera plus les destinées de son royaume et ne dominera plus les esprits inquiets et turbulents, les intérêts essentiels de l'Europe seront sur-le-champ exposés à un effrayant hasard! Rien de plus éloigné de notre pensée que de méconnaître l'immense valeur de la vie de Louis-Philippe dans la balance des souverains européens; loin de nous la pensée de nier le vide que produira nécessairement sa mort. Mais nous aurions la inutilement les leçons de l'histoire des quinze dernières années, nous méconnaîtrions le solide édifice glorieux élevé par la main de ce souverain, nous méconnaîtrions sans fruit l'état de l'opinion publique en France, si nous n'avons pas en même temps acquis la ferme conviction que la crise redoutée par les amis de la paix et d'un bon gouvernement et désirée par les partisans du désordre et de l'anarchie dans l'Europe, n'aura pas du tout ces effets redoutés et repoussés par quelques personnes, vivement souhaités par d'autres. Qui doute que dans ce moment tous les chefs de l'opinion publique, tous les soutiens capables, conséquents ou inconsequents, de la politique des quinze dernières années, se rallieraient autour du trône du jeune héritier de la couronne, soutenu d'un côté par un régent honnête homme, dans la personne du duc de Nemours, et de l'autre par une mère riche de toutes les qualités qui ornent et distinguent cette remarquable princesse?

« Non seulement des hommes tels que MM. Guizot, de Broglie, Molé, Thiers, Montalivet, mais encore des hommes tels que MM. Passy, Odilon Barrot, Dufaure, Billaut, Lamartine et Victor Hugo soutiendraient le gouvernement fondé en 1830 sur la base la plus rationnelle, la paix avec les étrangers et la sécurité par tous les résultats légitimes de la lutte terrible qui a agité le monde pendant les cinquante dernières années.

« L'attitude de l'Angleterre, celle du gouvernement anglais en quelques mains que se trouve le pouvoir, et celle du peuple d'Angleterre, sont celles d'une amitié et d'une sympathie sincères, franches et sans réserve. Mais seulement l'Angleterre s'encouragera pas, mais elle encouragera positivement chez d'autres, et, s'il le faut, combattra toute tentative de la part de étrangers pour semer la dissension en France et y faire éclater la guerre civile. Nous sommes convaincus qu'une pareille conduite de notre part recevra sa récompense des mains de ces classes moyennes, intelligentes, de France, qui travaillent honnêtement et énergiquement à développer les ressources de ce grand et puissant pays.

« Ainsi, la confiance que nous avons dans le maintien de la paix et la consolidation de la bonne intelligence entre les deux pays ne repose pas sur la durée d'une seule vie, quelque précieuse qu'elle soit. Nous ne croyons ni ne pouvons penser que l'édifice élevé par la sagesse de Louis-Philippe et des hommes habiles qui ont servi ce grand et bon souverain, que cet édifice, dont les fondements bien proportionnés sont cimentés par les intérêts des classes éclairées de l'Europe, tombera ou sera ébranlé quand la main de la Providence aura mis au tombeau le Numa Pompilius de la monarchie française des temps modernes.

« Mais nous voudrions avec plaisir, comme nous le faisons constamment, prêter notre concours pour écarter les craintes déraisonnables et les appréhensions fausses qui agitent encore beaucoup de personnes relativement à cet événement qui causera une si grande perte à la France et à l'Europe. Il pourra y avoir sans doute des oscillations, mais elles seront de courte durée, et les malveillants seront non-seulement privés de toute sympathie au nom de l'intérêt général, mais réduits à la plus stricte insignifiance. Que les gouvernements des deux pays continuent d'agir comme ils l'ont fait dernièrement, qu'ils évitent par toute arrogance de ton ou de

pas cela? Mais la chose a fait un bruit énorme.

— Si fait, j'en avais entendu parler, mais j'ignorais les détails; puis je suis en ne peut plus ignorer de toutes ces affaires de Bourse.

— Vous ne jouez donc pas?

— Moi! et comment voulez-vous que je joue? moi qui ai déjà tant de peine à régler mes revenus. Je serais forcé, outre mon intention de prendre encore un commis et un garçon de caisse. Mais à propos d'Espagne, il me semble que la baronne n'avait pas tout-à-fait révoqué l'histoire de la rentrée de don Carlos. Les journaux n'ont-ils pas dit quelque chose de cela?

— Vous croyez donc aux journaux, vous?

— Moi, pas le moins du monde; mais il me semblait que cet honnête Messager faisait exception à la règle, et qu'il n'annonçait que des nouvelles certaines, les nouvelles télégraphiques.

— Eh bien! voilà ce qui est inexplicable, reprit Danglars, c'est que cette rentrée de don Carlos était effectivement une nouvelle télégraphique.

— En sorte, dit Monte-Christo que c'est dix-sept cent mille francs à peu près que vous perdez ce mois-ci.

— Il n'y a pas d'a peu près, c'est juste mon chiffre.

— Diable! pour une fortune de troisième ordre, dit Monte-Christo avec compassion, c'est un rude coup.

— De troisième ordre! dit Danglars un peu humilié; que diable entendez-vous par là?

— Sans doute, continua Monte-Christo, je fais trois catégories dans les fortunes: fortune de premier ordre, fortune de deuxième ordre, fortune de troisième ordre. J'appelle fortune de premier ordre celle qui se compose de trésors que l'on a sous la main, les terres, les mines, les revenus sur des Etats comme la France, l'Autriche et l'Angleterre, pourvu que ces trésors, ces mines, ces revenus forment un total d'une centaine de millions; j'appelle fortune de second ordre les exploitations manufacturières, les entreprises par association, les vice-royautés et les principautés ne dépassant pas quinze cent mille francs de revenu, le tout formant un capital d'une cinquantaine de millions; j'appelle enfin fortune de troisième ordre les capitaux fructifiant par intérêts composés, les gains dépendant de la volonté d'autrui ou des chances du hasard, qu'une banqueroute entame et qu'une nouvelle télégraphie ébranle; les banques, les spéculations éventuelles, les opérations soulevées enfin aux chances de cette fatalité qu'on pourrait appeler force majeure en la comparant à la force majeure, qui est la force naturelle; le tout formant un capital fictif ou réel d'une quinzaine de millions. N'est-ce point là votre position ou à peu près, dites?

— Mais dame, oui, répondit Danglars.

— Il en résulte qu'avec six fins de mois comme celui-ci, continua imper-

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 27 JANVIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

XIII.

Projets de mariage.

Le lendemain de cette scène, à l'heure que Debray avait coutume de venir faire, en allant à son bureau, une petite visite à madame Danglars, son coupé ne parut pas dans la cour.

A cette heure-là, c'est-à-dire vers midi et demi, madame Danglars demanda sa voiture, et sortit.

Danglars, placé derrière un rideau, avait guetté cette sortie qu'il attendait. Il donna l'ordre qu'on le prévint aussitôt que madame reparaitrait, mais à deux heures elle n'était pas rentrée.

A deux heures il demanda ses chevaux, se rendit à la chambre, et se fit inscrire pour parler contre le budget.

De midi à deux heures, Danglars était resté à son cabinet, décachetant ses dépêches, s'assombrissant de plus en plus, entassant chiffres sur chiffres, et recevant entre autres visites celle du major Cavalcanti, qui toujours aussi bien, aussi roide et aussi exact, se présenta à l'heure annoncée la veille pour terminer son affaire avec le banquier.

En sortant de la chambre, Danglars qui avait donné de violentes marques d'agitation pendant la séance, et qui surtout avait été plus acerbe que jamais contre le ministère, remonta dans sa voiture, et ordonna au cocher de le conduire avenue des Champs-Élysées, n° 30.

Monte-Christo était chez lui; seulement il était avec quelqu'un, et il pria Danglars d'attendre un instant au salon.

Pendant que le banquier attendait, la porte s'ouvrit, et il vit entrer un homme habillé en abbé qui, au lieu d'attendre comme lui, plus familier que lui sans doute dans la maison, le salua, entra dans l'intérieur des appartements et disparut.

Un instant après, la porte par laquelle le prêtre était entré se rouvrit, et Monte-Christo parut.

— Pardon, dit-il, cher baron, mais un de mes bons amis, l'abbé Busoni, que vous avez pu voir passer, vient d'arriver à Paris; il y avait fort long-

temps que nous étions séparés et je n'ai pas eu le courage de le quitter tout aussitôt; j'espère qu'en faveur du motif vous m'excuserez de vous avoir fait attendre.

— Comment donc, dit Danglars, c'est tout simple, c'est moi qui ai mal pris mon moment, et je vais me retirer.

— Point du tout, asseyez-vous donc au contraire; mais, bon Dieu! qu'avez-vous donc? vous avez l'air tout soucieux, en vérité, vous m'effrayez: un capitaliste chagrin est comme les comètes, il présage toujours quelque grand malheur au monde.

— J'ai, mon cher monsieur, dit Danglars, que la mauvaise chance est sur moi depuis plusieurs jours et que je n'aperçois que des sinistres.

— Ah! moi! Dieu! dit Monte-Christo, est-ce que vous avez eu une rechute à la Bourse?

— Non, j'en suis guéri, pour quelques jours du moins; il s'agit tout bonnement pour moi d'une banqueroute à Trieste.

— Vraiment? est-ce que votre banquier serait par hasard Jacopo Manfredi?

— Justement! Figurez-vous un homme qui faisait depuis je ne sais combien de temps pour huit ou neuf cent mille francs par an d'affaires avec moi. Jamais un mécompte, jamais un retard; un gaillard qui payait comme un prince... qui paye. Je me mets en avance d'un million avec lui, et ne voilà-t-il pas mon diable de Jacopo Manfredi qui suspend ses paiements!

— En vérité?

— C'est une fatalité inouïe. Je tire sur lui six cent mille livres qui me reviennent impayées, et de plus! je suis encore porteur de quatre cents mille francs de lettres de change signées par lui, et payables fin courant chez son correspondant de Paris. Nous sommes le 30, j'envoie toucher, ah! bien oui, le correspondant a disparu. Avec mon affaire d'Espagne, cela me fait une gentille fin de mois.

— Mais est-ce vraiment une perte, votre affaire d'Espagne?

— Certainement, sept cent mille francs hors de ma caisse, rien que cela.

— Comment diable avez-vous fait une pareille école, vous, un vieux loup-cervier?

— Eh! c'est la faute de ma femme. Elle a révélé que don Carlos était entré en Espagne: elle croit aux rêves. C'est du magnétisme, dit-elle, et quand elle rêve une chose, cette chose à ce qu'elle assure, doit infailliblement arriver. Sur sa conviction, je lui permets de jouer; elle a sa cassette et son agent de change, — elle joue et elle perd. Il est vrai que ce n'est pas mon argent, mais le sien qu'elle joue. Cependant, n'importe, vous comprenez que lorsque sept cent mille francs sortent de la poche de la femme, le mari s'en aperçoit toujours bien un peu. Comment! vous ne saviez

(1) Voir le Journal de La Haye, du 26 janvier.

manière de donner prise à ces malveillants, et ils auront aussi peu d'influence sur l'esprit public en France qu'ailleurs. Non-seulement le présent, mais l'avenir sera assuré. Des entrevues, des réunions affectueuses peuvent avoir lieu entre un empereur de Russie et le prétendant à la couronne de France; mais si l'on veut faire de semblables réunions des incidents politiques, on ne pourra que sourire de la crédulité de ceux qui fondent quelque espoir sur une base aussi fragile.

La 2^e chambre de Saxe, dans sa séance du 19 de ce mois, a décidé contrairement à l'opinion du gouvernement et à la décision de la 1^{re} chambre, que les catholiques-allemands ne pourront plus à l'avenir être contraints de payer leur quote-part des charges paroissiales.

D'après des nouvelles du Caucase du 12 reçues à St.-Petersbourg, les Russes auraient remporté un nouvel avantage sur les tribus montagnardes du Daghestan septentrional. Attaquées sur trois points différents par l'ennemi au nombre de 12 à 14,000 hommes, les troupes russes les ont repoussés en leur faisant essuyer des pertes considérables. Plus de 600 montagnards ont été tués ou mis hors de combat. On leur a pris un canon et plusieurs caissons de munitions.

Les nouvelles des légations romaines ne sont pas bonnes pour cet état. Dans quelques localités, le mécontentement de la population s'est manifesté par des actes de sédition. A Pergola, la force armée a dû intervenir dans un conflit soulevé entre les habitants et les autorités. A Imola, la populace a essayé de désarmer les troupes suisses qui, pour se défendre, ont fait feu sur les révoltés. A Forli, un inspecteur de police a été atteint par une balle au moment même où il donnait ses ordres à un officier de la milice dans la rue. On a attaqué plusieurs voitures de poste sur la grande route et déarmé des patrouilles. Partout les prisons se remplissent d'individus arrêtés par suite des désordres.

S'il faut en croire le *Courrier-Français*, on aurait reçu à Paris la nouvelle du bombardement du cap haïtien par la flottille française de Saint-Domingue, par suite du refus fait par le président Pierrrot de donner réparation de l'outrage fait au consul de France, M. Dubrac. Il est probable que cette nouvelle est dénuée de fondement. Cependant des lettres de Port-au-Prince, en date du 8 décembre, mandent que le consul-général français, M. Levasseur, avait envoyé au président son ultimatum consistant en quinze millions de gourdes d'indemnité et un salut de vingt et un coups de canon. Connaissant l'entêtement de Pierrrot, en attendant sa réponse définitive, M. Levasseur faisait ses préparatifs pour se retirer à bord de la frégate la *Thétis*, où le commandant Lartigue lui faisait préparer un logement. C'est sans doute cette circonstance qui a donné lieu au bruit rapporté par le *Courrier-Français*.

Nous avons reçu, par la voie de Rio-Janeiro, des nouvelles de Montevideo jusqu'à la date du 22 novembre. Les escadres alliées avaient détruit les batteries élevées par Rosas à l'entrée de la rivière, et la grande flotte des navires marchands, réunis à Martín-García, attendait des ordres immédiats pour se rendre à sa destination. Le port de Montevideo présentait un aspect très animé. 133 navires marchands étaient dans le port; 82 étaient arrivés au mois d'octobre, et 28 au mois de novembre. Deux de ces navires avaient à bord 300 colons espagnols. L'ouverture du fleuve paraguayais faisait espérer un grand développement des relations commerciales. Les immenses avantages de ce commerce pourraient être considérés comme suffisants pour compenser le préjudice qu'entraînerait l'occupation prolongée du territoire de Montevideo par les troupes de Rosas. Ainsi il devient de plus en plus évident que les ministres de France et d'Angleterre, en faisant un appel aux besoins commerciaux des populations indigènes de ces riches contrées, arriveraient plus facilement que par les armes, et d'une manière plus conforme aux progrès de la civilisation, à renverser le système anti-commercial de Rosas. Nous apprenons que le Paraguay vient de déclarer la guerre au dictateur.

turbablement Monte-Christo, une maison du troisième ordre serait à l'agonie.

— Oh! dit Danglars avec un sourire fort pâle, comme vous y allez!

— Mettons sept mois, répliqua Monte-Christo du même ton. Dites-moi: avez-vous pensé à cela quelquefois, que sept fois dix-sept cent mille francs font douze millions ou à peu près?... Non?... Eh bien! vous avez raison, car avec des réflexions pareilles, on n'engagerait jamais ses capitaux, qui sont au financier ce que la peau est à l'homme civilisé. Nous avons nos habits plus ou moins somptueux, c'est notre crédit; mais quand l'homme meurt, il n'a que sa peau; de même qu'en sortant des affaires, vous n'avez que votre peau réelle, cinq ou six millions tout au plus; car les fortunes de troisième ordre ne représentent guère que le tiers ou le quart de leur apparence. Comme la locomotive d'un chemin de fer n'est toujours, au milieu de la fumée, que l'enveloppe et que la grosseur, qu'une machine plus ou moins forte. Eh bien! sur ces cinq ou six millions qui forment votre actif réel, vous venez de perdre à peu près deux, qui sont destinés à augmenter votre fortune fictive et votre crédit; c'est-à-dire, mon cher monsieur Danglars, que votre peau vient d'être ouverte par une saignée, qui, répétée quatre fois, entraînerait la mort. Eh! eh! faites attention, monsieur Danglars. Avez-vous besoin d'argent? Voulez-vous que je vous en prête?

— Que vous êtes un mauvais calculateur, s'écria Danglars en appelant à son aide toute la philosophie et toute la disputation de l'apparence; à l'heure qu'il est, l'argent est rentré dans vos coffres par d'autres spéculations qui ont réussi. Le sang sorti par la saignée est rentré par la nutrition. J'ai perdu une bataille en Espagne, j'ai été battu à Trêves, mais mon armée battue de l'Inde aura pris quelques galions, mes pionniers du Mexique auront découvert quelque mine.

— Fort bien! fort bien! Mais la cicatrice reste, et à la première perte elle se rouvre.

— Non, dit Danglars, je marche sur des certitudes, poursuit Danglars avec la fâcheuse banalité d'un charlatan dont l'état est de prêter son crédit; il faudrait, pour me renverser, que trois gouvernements croulassent.

— Donc! cela est sûr.

— Que la terre manque de récoltes.

— Rappelez-vous les sept vaches grasses et les sept vaches maigres.

— Ou que la mer se retire comme du temps de Pharaon; encore il y a plusieurs ans, et mes vaisseaux en seraient quittes pour se faire caravanes.

— Tant mieux, mille fois tant mieux, cher monsieur Danglars, dit Monte-Christo, et je vois que je m'étais trompé et que vous rentrez dans les fortunes de second ordre.

— Je crois pouvoir aspirer à cet honneur, dit Danglars de ces sourires

Ouverture du parlement britannique.

La reine a ouvert le 22 janvier, en personne, la session du parlement. Voici le discours prononcé à cette occasion par Sa Majesté :

« Mylords et messieurs,

« J'éprouve une grande satisfaction à vous voir réunis en parlement et à recourir à votre assistance et à vos conseils.

« Je continue de recevoir de mes alliés et d'autres puissances étrangères les plus fermes assurances de leur désir de cultiver les plus amicales relations avec ce pays.

« Je me réjouis de ce que, de concert avec l'empereur de Russie et grâce au succès de notre médiation réunie, j'ai pu régler les différends qui ont longtemps régné entre la Porte ottomane et le roi de Perse et qui avaient sérieusement mis en danger la tranquillité de l'Orient.

« Pendant plusieurs années une guerre sangoureuse et désolante a affligé les états riverains du fleuve de la Plata. Le commerce de toutes les nations a été interrompu, et des actes de barbarie ont été commis, actes inconnus aux habitudes d'un peuple civilisé. De concert avec le roi des Français, je m'efforce de pacifier ces états.

« La convention conclue avec la France dans le courant de l'année dernière, pour la suppression plus efficace de la traite des esclaves, est sur le point d'être mise en exécution immédiate par l'active coopération des deux puissances sur la côte d'Afrique.

« Mon désir est que l'union actuelle et la bonne intelligence (*good understanding*) qui existent si heureusement entre nous, puissent toujours être employées à favoriser les intérêts de l'humanité et à assurer la paix du monde.

« Je regrette que les prétentions opposées (*conflicting*) de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis à l'égard du territoire de la côte nord-ouest de l'Amérique, bien qu'elles aient fait l'objet de négociations répétées, ne soient pas encore réglées.

« Vous pouvez être assurés qu'aucun effort compatible avec l'honneur national ne manquera de ma part pour amener une prompt et pacifique conclusion de cette question.

« Messieurs de la chambre des communes,

« Le budget de l'année vous sera soumis prochainement. Quoique je sois très profondément convaincue de l'importance de faire prévaloir l'économie dans toutes les branches des dépenses, cependant j'ai été obligée, pour avoir égard aux exigences du service public et à l'état de nos établissements militaires et maritimes, de vous proposer quelques augmentations dans les budgets relatifs à ces objets.

« Mylords et messieurs,

« J'ai vu avec un profond regret les très-fréquents exemples dans lesquels les crimes d'assassinat prémédités ont été commis récemment en Irlande.

« Vous serez appelés à examiner si des mesures peuvent être projetées de nature à donner une augmentation de protection à la vie et à traduire devant la justice les auteurs de si horribles crimes.

« J'ai à déplorer que, en conséquence d'un manque de la récolte des pommes de terre dans plusieurs parties du royaume-uni, il y ait insuffisance d'approvisionnement d'un objet de subsistance qui fait la principale nourriture d'une grande partie de mon peuple. La maladie dont la plante a été atteinte a régné avec une très-grande intensité en Irlande.

« J'ai adopté toutes les précautions qu'il était en mon pouvoir de prendre dans le but d'alléger les souffrances qui peuvent être causées par cette calamité; et je compte avec confiance sur votre coopération pour rechercher tels autres moyens, afin d'atteindre le même but, qui pourraient requérir la sanction de la législature.

« J'ai éprouvé une grande satisfaction en donnant mon assentiment aux mesures que vous m'avez présentées de temps en temps, propres à étendre le commerce et à stimuler l'industrie et l'habileté nationales, par l'abrogation des droits prohibitifs et la diminution des droits protecteurs. L'état prospère du revenu, l'augmentation des demandes pour le travail et l'amélioration générale qui a eu lieu dans la condition intérieure du pays, sont de puissants témoignages en faveur de la marche que vous avez suivie.

« Je vous recommande de prendre promptement en considération la question de savoir si les principes d'après lesquels vous avez agi ne peuvent pas avec avantage être appliqués avec plus d'extension encore; et s'il n'est pas en votre pouvoir, après un examen attentif des droits qui frappent plusieurs produits du sol et des manufactures d'autres pays, d'opérer telles nouvelles réductions et exemptions qui peuvent assurer la continuation des grands avantages auxquels j'ai fait allusion et, en étendant nos relations commerciales, resserrer les liens d'amitié avec les puissances étrangères.

« Toutes les mesures que vous pourrez adopter pour atteindre ces grands objets seront, j'en suis convaincue, accompagnées des précautions propres à prévenir une perte permanente dans le revenu, ou des résultats nuisibles aux grands intérêts du pays.

« J'ai pleine confiance dans l'examen équitable et sans passion que vous ferez de questions qui intéressent si vivement le bien public.

« Mon vœu le plus ardent est que, avec la bénédiction de la divine Providence sur vos conseils, vous puissiez encourager les sentiments d'affection entre les différentes classes de mes sujets, donner de nouvelles garanties à

stéréotypés qui faisaient à Monte-Christo l'effet d'une de ces lunes pâtesuses dont les mauvais peintres badigeonnent leurs ruines; mais puisque nous en sommes à parler d'affaires, ajouta-t-il, enchanté de trouver ce motif de changer de conversation, dites-moi donc un peu ce que je puis faire pour M. Cavalcanti.

— Mais lui donner de l'argent, s'il a un crédit sur vous et que ce crédit vous paraisse bon.

— Excellent! il s'est présenté ce matin avec un bon de quarante mille francs, payable à vue, sur vous, signé Busoni, et renvoyé par vous à moi avec votre endos; vous comprenez que je lui ai compté à l'instant même ses quarante billets carrés.

— Monte-Christo fit un signe de tête qui indiquait toute son adhésion.

— Mais ce n'est pas tout, continua Danglars; il a ouvert à son fils un crédit chez moi.

— Combien, sans indiscret, donne-t-il au jeune homme?

— Cinq mille francs par mois.

— Soixante mille francs par an. Je m'en doutais bien, dit Monte-Christo en haussant les épaules; ce sont des pleutres que les Cavalcanti. Que vent-il qu'un jeune homme fasse avec cinq mille francs par mois?

— Mais vous comprenez que si le jeune homme a besoin de quelques mille francs de plus...

— N'en faites rien, le père vous les laisserait pour votre compte; vous ne connaissez pas tous les millionnaires ultramontains; ce sont de véritables harpagnons. Et par qui lui est ouvert ce crédit?

— Oh! par la maison Fenz, l'une des meilleures de Florence.

— Je ne veux pas dire que vous perdrez, tant s'en faut, mais tenez-vous cependant dans les termes de la lettre.

— Vous n'auriez donc pas confiance dans ce Cavalcanti?

— Moi, je lui donnerais dix millions sur sa signature. Cela rentre dans les fortunes de second ordre, dont je vous parlais tout à l'heure, mon cher monsieur Danglars.

— Et avec cela, comme il est simple! Je l'aurais pris pour un major, rien de plus.

— Et vous lui eussiez fait honneur, car vous aviez raison, il ne paye pas de mine. Quand je l'ai vu pour la première fois il m'a fait l'effet d'un vieux lieutenant moisi sous la contre-épaulette. Mais tous les Italiens sont comme cela, ils ressemblent à de vieux juifs quand ils n'éblouissent pas comme des mages d'Orient.

— Le jeune homme est mieux, dit Danglars.

— Oui. Un peu timide peut-être; mais en somme, il m'a paru convenable. J'en étais inquiet.

la continuation de la paix et maintenir la satisfaction et le bonheur à l'intérieur en augmentant le bien-être et en améliorant la condition du grand corps de mon peuple.

Le *Standard* (journal ministériel) fait les réflexions suivantes sur le discours royal :

« Le discours que nous donnons ci-dessus est, à notre avis, le plus important qui ait été prononcé depuis plusieurs années. La prospérité indubitable de notre commerce présente un grand contraste avec ce qu'il était il y a deux ou trois ans. On apprendra avec plaisir que l'augmentation du revenu est due en grande partie à l'accroissement de la consommation sur des articles de subsistance et de confort et à l'activité plus grande du commerce général du pays.

« Nos relations avec la France, sur la cordialité desquelles repose la paix du monde, aussi bien que la prospérité des deux nations, forme un légitime sujet de félicitations, dont heureusement pour le monde, on ne peut prévoir la rupture, tant que les affaires de la France seront dirigées par les grands hommes auxquels elles sont confiées aujourd'hui.

« Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on aurait recours à la guerre, il est en conséquence à espérer qu'on arrivera à un arrangement du différend avec les Etats-Unis, qui sera conforme à l'honneur des deux nations; si cependant la violence irrationnelle qui anime une fraction du peuple américain, ou la vanité qui dirige quelques-uns de ses chefs n'était pas arrêtés par les sages et patriotiques avis d'un homme tel que M. Webster, et qu'un arrangement amiable fût rendu impossible, notre souverain se résolvant à la guerre, aurait l'entière approbation de son peuple, alors que toutes les tentatives de mesures pacifiques auraient été repoussées par la nation opposante.

« L'état de l'Irlande, dont parle le discours du trône, est vraiment déplorable. Dans quelque état de sentiment que la population des campagnes de la plus grande partie de ce pays soit représentée par leurs prêtres, leurs journaux et leurs agitateurs, soit qu'on la montre ferme et déterminée, patiente et vigilante, on peut dire qu'elle est toujours sanguinaire. Jusqu'à présent sa disposition continuelle à se mettre au-dessus de la loi a résisté à toutes les tentatives de la législature pour la faire entrer dans la voie des améliorations. Le succès ou la non-réussite de ses agitations ne diminue en rien les progrès du meurtre; que les projets de M. O'Connell soient ou non florissants, ceux des associations occultes qui agitent l'Irlande le sont, et à la fin on se demande certains districts de l'Irlande, ne devraient pas être abandonnés à l'anarchie, afin de forcer tous leurs habitants, qui ne font pas partie de la conspiration qui maudit le pays de sang, à chercher un refuge dans la métropole irlandaise ou en Angleterre.

« La nécessité de quelques mesures immédiates est pressante, et la recommandation que contient à ce sujet le discours de S. M., et spécialement en ce qui concerne l'adoption de mesures ayant pour but d'aviser aux conséquences de la perte partielle de la récolte, est de la plus haute importance.

« Si une disette un peu considérable était le résultat de cette perte, tous les maux du pays seraient centuplés, car malheureusement il n'est pas nécessaire que le peuple ait les habitudes des Irlandais aborigènes pour que la faim le pousse au crime.

« Le système qui consiste à procurer du travail au peuple comme moyen de prévenir d'aussi terribles conséquences, présente de grands avantages sur tous les autres moyens.

« En ce qui concerne les mesures commerciales recommandées par le discours, il serait évidemment prématuré d'exprimer à leur égard aucune opinion avant qu'elles n'aient été exposées en détail par le ministère. Il n'est pas non plus nécessaire d'exhorter aucun parti à se tenir prêt à les prendre en considération, car dans le parlement comme au dehors l'exposé ministériel sera attendu avec l'impatience la plus vive.

« Le discours royal a été accueilli favorablement à la bourse, où les consolidés ont été cotés à l'ouverture à 93 1/4, 95 en compte.

Nouvelles de Suisse.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)

Genève, 21 janvier.

« Nous sommes parvenus jusqu'à ce moment à nous maintenir dans une parfaite tranquillité, malgré les excitations démagogues, et les funestes exemples que nous donnent ceux de nos confédérés que nous avons le malheur d'avoir pour proches voisins. Peut-être, après tout, le spectacle journalier des saturnales du canton de Vaud contribue-t-il pour beaucoup à nous préserver des mêmes excès, et à animer nos bons citoyens de l'énergie nécessaire pour le maintien de l'ordre. Descendre aussi bas que le canton de Vaud, dans l'échelle sociale, serait regardé à Genève comme le comble de l'ignominie, et si notre aggrégation à la confédération helvétique devait avoir un pareil résultat, il n'est certainement personne qui ne préférât tomber une seconde et dernière fois sous une domination

— Pourquoi cela?

— Parce que vous l'avez vu chez moi à peu près à son entrée dans le monde, à ce qu'il m'a dit du moins. Il a voyagé avec un précepteur très-sévère et n'était jamais venu à Paris.

— Tous ces Italiens de qualité ont l'habitude de se manier entre eux, n'est-ce pas? demanda négligemment Danglars, ils aiment à associer leurs fortunes.

— D'habitude ils font ainsi, c'est vrai; mais Cavalcanti est un original qui ne fait rien comme les autres. On ne m'ôttera pas de l'idée qu'il envoie son fils en France pour qu'il y trouve une femme.

— Vous croyez?

— J'en suis sûr.

— Et vous avez entendu parler de sa fortune?

— Il n'est question que de cela; seulement les rous lui accordent des millions, les autres prétendent qu'il ne possède pas un paal.

— Et votre opinion à vous?

— Il ne faudrait pas vous fonder dessus, elle est personnelle.

— Mais enfin...

— Mon opinion à moi, est que tous ces vieux podestats, tous ces anciens condottieri, ces Cavalcanti ont commandé des armées, ont gouverné des provinces; mon opinion, dis-je, est qu'ils ont enterré des millions dans des coins que leurs aînés seuls connaissent et font connaître à leurs aînés de génération en génération, et d'ailleurs, c'est qu'ils sont jaunes et secs comme leurs fleurs du temps de la République, dont ils conservent un reflet à force de les regarder.

— Parfait, dit Danglars, et c'est d'autant plus vrai qu'on ne leur connaît pas un pouce de terre, à tous ces gens-là.

— Fort peu, et moi; moi, je sais bien que je ne connais à Cavalcanti que son palais de Luques.

— Ah! il a un palais! dit en riant Danglars; c'est déjà quelque chose.

— Qui, et encore le loue-t-il au ministre des finances, n'est-ce pas? Il habite, lui, dans une maisonnette. Oh! je vous l'ai déjà dit, je trouve le bonhomme sarré.

— Allons, allons, vous ne le faites pas.

— Ecoutez, je le connais à peine; je crois l'avoir vu trois fois dans ma vie; ce que j'en sais, c'est par l'abbé Busoni et par lui-même; il me parlait ce matin de ses projets sur son fils et me laissait entrevoir que, las de voir dormir des fonds considérables en Italie, qui est un pays mort, il voudrait trouver un moyen, soit en France, soit en Angleterre, de faire fructifier ses millions; mais remarquez bien toujours, que quoique j'aie la plus grande confiance dans l'abbé Busoni personnellement, moi, je ne réponds de rien.

(La suite prochainement.)

étrangère. Mais nous sommes heureusement loin d'en être réduits à cette affligeante alternative. Nous nous croyons en mesure de repousser les efforts de nos anarchistes, fussent-ils, comme ils l'espèrent, secondés par leurs alliés des cantons révolutionnaires. Nos bons citoyens sont fortement organisés pour la défense contre toute espèce d'ennemis publics. Les malveillants de l'intérieur seraient promptement contenus, et notre position stratégique, ainsi que nos ressources militaires, nous offrent de grands moyens de résistance contre une agression du côté de la Suisse. Une expédition de corps-francs dans le goût de celle dirigée, il y a un an, contre Lucerne, échouerait comme cette dernière, pour peu que les Genevois montrassent de résolution et de concert. Nous n'avons pas à nous préoccuper de l'hypothèse d'une guerre civile régulière entre les cantons, par la raison fort simple qu'elle serait comprimée par une intervention étrangère avant de nous atteindre. Jamais les deux Etats monarchiques dont le territoire touche au nôtre, ne permettront qu'une ville-frontière fortifiée et armée telle que Genève, tombe au pouvoir de la Suisse radicale : ils savent que le lendemain du jour où elle serait devenue vaudoise ou bernoise, Genève deviendrait une place de sûreté pour les anarchistes de la France et des Etats sardes, et un poste avancé d'où il serait facile de leur porter à chaque instant des coups dangereux. Sauf donc ce cas possible, si ce n'est probable, d'une tentative de coup de main contre Genève de la part de brigands organisés en corps d'armée, nous n'avons, selon toute apparence, aucun motif à craindre pour nos intérêts, dont nous devons nous occuper avec toute la sollicitude que nous pouvons leur consacrer.

Le calme dont nous jouissons par une exception presque miraculeuse, au bruit des orages qui bouleversent la plus grande partie de la Suisse est, à tout prendre, un état d'insécurité dont nous sommes impatients de sortir. Il est pénible pour les Genevois de songer que depuis bientôt un quart de siècle, tout ce que leur pays a éprouvé de funeste ou d'humiliant leur est venu de la Suisse, sans avoir été compensés de ce côté-là par aucun avantage appréciable. L'isolement politique sous la protection limitée des grands états voisins, qui auraient au surplus le pouvoir de nous opprimer malgré tous les efforts de la Suisse, cet isolement, disons-nous, nous serait désormais incomparablement plus avantageux que la position subalterne que nous occupons dans une confédération dont la lente et convulsive agonie ne nous apporte et ne nous promet que calamités. L'imperceptible Genève, recouvrant son indépendance, subsisterait paisiblement dans un coin de l'Europe, à la faveur de sa modeste célébrité que son existence actuelle de ville de province suisse lui a déjà grandement fait perdre. Des événements prochains, complètement indépendants de la volonté du peuple genevois, peuvent lui faire considérer cette émancipation comme son unique voie de salut. La pensée en est déjà présente à bien des esprits : on se révolte à la seule perspective d'avoir à combler la tête sous le joug des conquérants suisses.

Les vœux de la majorité des Genevois, sans distinction de croyance, sont en faveur des héroïques habitants des cantons primitifs et de leurs alliés, fidèles défenseurs du pacte fédéral, auquel nous avons nous-mêmes adhéré il y a 32 ans. Néanmoins, les loyaux confédérés sont trop loin de nous pour nous accorder aucune protection efficace, ou en recevoir eux-mêmes en échange le moindre secours. La République de Genève ne tient géographiquement à l'ancien territoire suisse que par le déplorable intermédiaire du canton de Vaud. Nous ne devons donc chercher désormais notre appui qu'en nous-mêmes. Notre position, sous ce rapport, est identiquement la même que celle de la ville de Bâle, encadrée dans deux cantons appartenant au parti du bouleversement, contre lesquels elle aura tôt ou tard à se mettre en défense sans pouvoir être secourue par personne. Là aussi commencent à germer comme chez nous des idées d'émancipation.

Les persécutions religieuses ont engagé un nombre considérable de Vaudois à se réfugier à Genève. Ils y ont trouvé protection et secours. Des secours ont été envoyés d'ici à ceux de leurs pasteurs démissionnaires ou destitués qui sont dans la souffrance. Chaque jour nous apprend quelque nouvel acte de persécution ou de profanation commis chez nos voisins par l'ordre ou avec l'assentiment de leurs autorités. L'histoire actuelle du canton de Vaud ne saurait être écrite qu'avec de la boue ; plus tard, il ne sera peut-être plus possible de l'écrire qu'avec du sang. La patience de la partie saine du peuple vaudois semble bien près d'atteindre ses dernières limites.

Lucerne, 20 janvier.
Le comité chargé de recevoir et de distribuer les dons envoyés des diverses parties de la Suisse pour secourir les victimes de l'attaque des corps-francs, avait recueilli à la fin du mois de décembre dernier la somme de 55,417.08 livres suisses. Les collectes en faveur des assaillants blessés ou faits prisonniers, ou sans famille, ne se sont pas élevées à la moitié de ce chiffre. L'état de Neuchâtel est celui où les secours ont été les plus abondants en faveur des Lucernois et de leurs alliés.

Le conseiller d'état Baumann, contumace, impliqué dans le procès de Léu, dont le canton-directeur et d'autres à son exemple avaient refusé l'extradition, a été arrêté à Seckingen (Grand-Duché de Bade,) et transporté à Lucerne par le territoire des Grisons, d'Uri et de Schwytz. Le docteur Steiger, dont la complicité dans cette horrible affaire n'est guère douteuse, exerce paisiblement aujourd'hui la médecine dans ce même canton-directeur où le droit de cité lui a été conféré à titre d'honneur après son évasion des prisons de Lucerne, où il était détenu comme condamné pour crime de haute-trahison.

Le canton du Tessin est fort agité à l'occasion d'un projet de loi attentatoire au pacte fédéral pour la sécularisation des couvents et la conversion de leurs propriétés en biens nationaux. L'archevêque de Milan et l'évêque de Côme dont relève le canton suisse-italien, menacent le gouvernement radical tessinois d'invoquer l'intervention, non de la diète suisse, mais des puissances médiatrices, qui se sont constituées en 1815 co-garantes du pacte fédéral helvétique. Cette lutte se terminera assez probablement par une réaction anti-radical qui renversera le parti dirigé par les réfugiés italiens et leurs adhérents.

Les assemblées primaires de Berne sont convoquées pour le 1er février, afin de décider affirmativement ou négativement si elles sont approuvées avec les dernières résolutions du grand conseil, relativement à la révision de la constitution. Il est bien entendu que les absents ne seront plus réputés, comme à Lu-

cern et au Valais, être d'accord avec la partie qui se prononcera pour l'affirmative ; on ne les comptera pas. La proclamation du grand-conseil au peuple a été tirée à 50,000 exemplaires.
(L'Observateur Suisse.)

— On écrit de Lucerne, le 16 Janvier :
Il se passe des choses singulières dans l'instruction de l'affaire du meurtre de M. Léu. Non seulement J. Muller cherche à rétracter en parties ses aveux, mais sa mère aussi : confrontée avec Caspar Rebsaamen, qu'elle avait gravement accusé, elle a rétracté toutes ses déclarations, en sorte qu'il a fallu mettre ce dernier en liberté. Le juge d'instruction lui ayant fait des reproches à ce sujet, elle a répondu qu'il avait bien fallu qu'elle répondit quelque chose à l'importunité de ses questions. Elle avait aussi accusé M. Schindler ; mais elle s'est rétractée depuis. C'est le samedi, 24 de ce mois, que Muller paraîtra devant le tribunal criminel.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, le 24 janvier.

Quoiqu'il ne soit pas d'usage à l'occasion de l'adresse que les membres du cabinet prennent la parole lorsque la question ministérielle n'est pas posée par un amendement, sir Robert Peel n'a pas cru devoir attendre la discussion du plan financier qu'il doit développer dans une des premières séances de la semaine prochaine, pour donner à la chambre des communes des explications aussi précises que complètes sur les circonstances et sur les événements dont l'Angleterre et l'Europe tout entière a suivi toutes les phases avec le plus vif intérêt.

En butte aux accusations les plus accablantes de la part des partisans extrêmes, suspect à quelques-uns des hommes les plus marquants de son propre parti, dénoncé par les défenseurs des intérêts agricoles comme irritable et renégat, comme l'ennemi le plus acharné de ces intérêts, attaqué avec une violence extrême dans tous les meetings qui ont lieu depuis deux ou trois mois, pour protester soit en faveur des lois des céréales soit contre ces lois, le premier ministre devait avoir à cœur de dessiner nettement et une fois pour toutes sa position. Aussi à peine la motion d'adresse avait-elle été présentée par lord François Egerton et appuyée par M. Denison, que le premier lord de la trésorerie s'est levé et a demandé à la chambre de lui présenter quelques explications. En ce moment, sir Robert Peel paraissait singulièrement ému, son visage était pâle et une sorte de tristesse semblait voiler son regard ordinairement ferme et assuré. Un léger tremblement agitait sa voix lorsque, faisant un appel à la générosité de la chambre, il l'a priée de l'entendre avant de condamner sa conduite, et qu'il s'est plaint avec amertume des mille accusations portées contre lui de toutes parts. Mais bientôt l'accent de la conviction est venu dominer sa parole et lui donner cette fermeté et cette assurance, qui forme une des qualités les plus remarquables du débit oratoire de sir Robert Peel. Puis avec cette clarté d'expressions et ce calme limpide, en quelque sorte, qui est si rarement l'apanage des grands orateurs, il a fait l'exposé de ses opinions, il a raconté les modifications que l'expérience leur a imposées ; comment il a été amené à considérer le système protecteur comme insoutenable aujourd'hui ; il a démontré, fait toucher du doigt les heureux résultats qu'a produits la politique commerciale suivie depuis 5 ans par le gouvernement et par les chambres. Amélioration matérielle dans le sort des classes les plus nombreuses et les plus intéressantes de la société, amélioration morale tout aussi sensible que la première, et parlant de ce point pour battre en brèche l'échafaudage de plaintes et de récriminations élevé par les partisans du système protecteur, il nous a fait voir comment tous ces avantages ont été conquis sans que les intérêts agricoles aient eu à en souffrir.

Arrivant aux circonstances qui ont amené la dissolution du cabinet au mois de décembre dernier, sir Robert a donné les explications les plus franches et les plus nettes qui soient jamais sorties de la bouche d'un ministre. Sa conviction était que la grave situation résultant de l'imminence d'une disette ferait au gouvernement un devoir de prendre des mesures promptes, énergiques, pour prévenir le fléau ; il voulait comme chef du gouvernement proposer la suspension du droit sur les grains étrangers pour un terme limité, mais trois de ses collègues seulement ayant partagé son avis, il avait dû renoncer à la direction des affaires par suite de l'impossibilité où il se trouvait de faire prévaloir les principes dont l'application était devenue indispensable à ses yeux.

Après avoir dit comment, par suite du peu de succès des efforts de lord John Russell pour former un cabinet, il avait cru de son devoir d'accepter de nouveau la direction des affaires pour ne pas laisser la reine sans ministres et le pays sans administration, et comment ses collègues, mus par le même sentiment du devoir, avaient consenti à reprendre leur poste, sir Robert Peel, par un des plus brillants mouvements oratoires qui aient signalé sa carrière parlementaire, a repoussé les accusations de trahison qu'on lui a prodiguées.

Après avoir consacré les longues heures du jour, les longues veilles de la nuit à rechercher les moyens de prévenir le fléau qui menaçait le pays, j'avoue qu'il est cruel pour moi de me voir en butte à l'accusation d'avoir été infidèle aux intérêts de la communauté en général ou de telle classe en particulier. J'ai à plus d'une reprise déjà essayé de définir ma situation à l'égard des partis, à l'égard du pays et à l'égard de cette chambre, et cependant on a répété souvent aussi que je suis sous le poids de certaines obligations envers un certain parti qui m'aurait élevé au pouvoir. On a dit et on a répété cent fois que la même puissance qui m'a élevé est assez forte pour me renverser et sans cesse on fait retentir cette menace à mon oreille ; eh bien ! je déclare qu'on se trompe, et sur l'étendue des obligations, et sur la sévérité du châtiement. Je n'ai d'obligations personnelles envers qui que ce soit, envers aucun parti, en me soumettant aux fatigues et aux sacrifices qu'imposent les devoirs officiels. Qu'est-ce que le pouvoir après tout ? c'est la faculté de distribuer les honneurs et les places ; eh bien ? cet avantage, si c'en est un, est bien compensé par les désappointements qu'il produit souvent. Quant à l'ambition personnelle, je le dis sans arrogance, je n'en ai pas. J'ai servi quatre souverains, Georges III et ses trois successeurs. Je les ai servis à des époques critiques et dans des circonstances difficiles ; chacun d'eux a bien voulu considérer avec faveur les services que j'ai pu leur rendre. Mais à chacun d'eux j'ai dit avec le plus profond sentiment de la reconnaissance et du devoir,

qu'il n'y avait qu'une récompense, qu'une distinction, qu'une faveur qu'il fût en leur pouvoir de me conférer, c'était la simple assurance que j'étais un serviteur fidèle et loyal. Si le pouvoir a quelque valeur à mes yeux c'est qu'il fournit plus d'occasions de rendre des services publics. De concert avec mes collègues nous avons cherché à en user dans l'intérêt public et pour le bien général. Nous ne pouvons nous accuser d'avoir agi contrairement aux principes de la véritable politique conservatrice. Nous ne pouvons penser que c'est contrairement à ces principes que nous avons cherché à réparer les désastres de Capoul et à rendre à l'armée de l'Inde l'ardeur que lui avaient fait perdre ses revers dans l'Afghanistan. Nous ne pouvons croire que cette politique s'opposât à ce que nous fissions tous nos efforts pour calmer l'esprit d'animosité qui a régné si longtemps entre ces pays et notre puissant voisin. Dans le discours qui a été lu aujourd'hui du haut du trône, S. M. exprime le désir que la cordiale entente qui existe si heureusement entre ce pays et la France, puisse durer toujours dans l'intérêt de l'humanité et de la paix du monde. Ce n'est certainement pas contrairement à la vraie politique conservatrice, que nous avons pu placer ces paroles dans le discours royal ; que nous avons cherché non pas à effacer les souvenirs, les glorieux souvenirs de hauts faits militaires, mais à écarter de ces souvenirs glorieux tout ce qui peut provoquer l'inimitié internationale ; que nous avons cherché à établir entre les deux peuples une noble émulation, non point pour lutter sur les champs de carnage, mais dans la carrière d'une louable concurrence pour le développement du commerce et l'amélioration de la condition sociale de l'humanité. Ce n'est pas sans doute en dépit des principes conservateurs que nous avons augmenté le commerce étranger du pays, et, tout en réduisant les taxes, augmenté les revenus. Est-ce en dépit de ces principes que nous avons découragé l'agitation, éteint la sédition, non par des lois coercitives, mais en donnant l'assurance au peuple que nous, la classe riche et puissante, sommes prêts à prendre notre part entière des charges publiques, à les décharger d'impôts oppressifs. La conduite du gouvernement est une entreprise difficile et périlleuse. Notre ancienne constitution est une œuvre délicate et presque effrayante à contempler dans ses diverses parties, ce n'est pas une tâche facile que d'établir l'harmonie et l'unité d'action entre la monarchie, l'aristocratie et une chambre des communes réformées. Tel est le but que nous avons cherché à atteindre et je ne crois pas qu'il soit contraire aux principes conservateurs larges et purs. Quant à moi, quitter le pouvoir avec honneur, ce serait une faveur et non un châtiement. Mais tant que l'honneur et le sentiment du devoir m'appellent à y rester, je ne reculerai pas devant les obligations qu'il m'impose. Je suis prêt à en prendre toute la responsabilité, à en accepter tous les sacrifices, à affronter tous les périls honorables qu'il peut offrir, mais je ne le garderai pas s'il est mutilé, si son autorité est ébranlée. Je ne me tiendrai pas au gouvernail pendant une nuit de tempête, si ce gouvernail ne peut fonctionner librement. Je veux me réserver de juger ce qui est utile à l'intérêt public. Je ne désire pas être le ministre de l'Angleterre ; mais tandis que j'occupe ce poste je ne veux pas qu'il soit soumis à un servage humiliant. Je ne veux avoir d'autre obligation que celle de consulter les intérêts du pays et de veiller à la sécurité publique.

Le discours de sir Robert Peel a produit dans la chambre une sensation immense. De longs applaudissements ont retenti dans la salle après ces éloquents paroles.

A la chambre des communes sir Robert Peel donne avis qu'il proposera lundi la formation d'un comité spécial afin d'examiner la manière la plus convenable de traiter les affaires qui se rattachent aux demandes de concessions de chemins de fer pendant la session actuelle. Mardi il proposera que la chambre tout entière se forme en comité pour entendre les propositions du gouvernement en ce qui concerne la politique commerciale.

Lord François Egerton se lève pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Il s'appuie principalement sur la nécessité qu'il y a d'étendre de plus en plus l'application des principes de politique commerciale, que le gouvernement a adoptés et appliqués partiellement pendant les trois dernières années. L'orateur fait remarquer la prospérité et le développement immense des manufactures anglaises ; mais, dit-il, nous dépendons des nations étrangères pour une partie au moins des denrées qui servent à l'alimentation de nos populations, de même que pour la majeure partie des matières brutes que notre industrie productrice consomme. Mais ceux qui veulent à tout prix la protection de l'agriculture anglaise, craignent que, par une combinaison quelconque, les nations étrangères ne parviennent dans un moment de guerre générale à affamer l'Angleterre. Cette crainte est tout simplement absurde, et ce qui le prouve, ce sont les grandes quantités de céréales qui arrivent du continent, et particulièrement de la France, pendant l'année 1810. L'orateur termine son discours, souvent interrompu par des applaudissements de l'opposition, en insistant sur la nécessité de mettre fin promptement à un état qui existe actuellement entre les intérêts du commerce et ceux de l'agriculture.

M. Beckett Denison, en appuyant la proposition d'une adresse, expose à peu près les mêmes vues. Il fait remarquer que, quoiqu'il y ait trois ans que sir Robert Peel ait supprimé ou réduit des droits jusqu'à concurrence de quatre à cinq millions sterling, cette perte a été plus que compensée par l'augmentation résultant de l'activité de la consommation. Ce fait lui paraît non-seulement immense, mais surprenant, et l'orateur lui donne la conviction que le système qui veut protéger les manufactures est juste et raisonnable. Cependant, l'orateur voudrait qu'on procédât avec prudence lorsqu'il s'agira de lui donner une nouvelle et plus large application. Car il n'est pas juste que certains intérêts soient avantagés au détriment d'autres intérêts. Il ne demande pas d'explications, il n'en veut pas, il a pleine confiance dans le gouvernement.

Dans la séance du 23, M. Colquhoun a blâmé la conduite de sir Robert Peel au sujet de la question des corn-laws. L'orateur avoue que l'administration actuelle s'est distinguée en différentes occasions par sa sage prudence ; cependant M. Colquhoun croit qu'on se trouve à la veille de fortes tempêtes, il ne pense pas que M. Peel puisse conduire le vaisseau de l'état, et il déclare ne plus avoir de confiance en cet homme d'état.

M. Hume, répondant à M. Colquhoun, dit qu'il approuve la conduite de sir Robert Peel et lui accorde toute sa confiance, et il vote pour l'augmentation du budget.

Sir Robert Peel prend la parole et dit que le gouvernement, dans l'intérêt de l'Angleterre et dans celui de tout le monde, fera tous ses efforts, en tant que l'honneur national le permettra, pour maintenir la paix entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Les paroles prononcées par M. Hume prouvent qu'on apprécie à leur juste valeur les projets du gouvernement pour la défense du pays et de l'honneur national ; cependant, a ajouté M. Peel, il serait fort à déplorer que le différend entre les deux pays ne pût être aplani à l'amiable. Quant aux attaques dont il a été l'objet de la part de M. Colquhoun, M. Peel dit que de pareilles sorties ne peuvent le faire dépasser les bornes de la modération. Le ministre se défend du reproche d'avoir changé de principes. Toute l'attaque de M. Colquhoun, qui lui-même fut autrefois le plus zélé partisan de l'abolition des lois sur les céréales et l'opposition qu'il fait maintenant au système qu'il approuvait, n'est due qu'à une divergence d'opinions au sujet des affaires de l'église d'Ecosse et du collège de Maynooth. Sir Robert Peel finit en déclarant que la modification des lois sur les céréales augmentera la prospérité de la classe agricole.

Lord John Russell demande si les négociations avec les États-Unis ont été continuées, depuis que le président Polk a proposé un arrangement. Il espère que l'augmentation du budget, dont la reine a fait mention dans le discours du trône, aura eu pour cause plutôt l'extension des colonies britanniques que la crainte d'une collision avec les États-Unis.

Lord Russell demande ensuite si M. Peel ne se propose pas de présenter les documents relatifs à l'intercession dans les affaires de la Plata.

Sir Robert Peel dit que pour ce qui concerne les documents sur la Plata, il répondra dans une prochaine séance, et quant aux négociations avec les États-Unis, le ministre dit que la proposition faite par les États-Unis a été inacceptable; de nouvelles représentations ont été faites depuis de la part de l'Angleterre, tendant à confier la décision de la question d'Orégon à un arbitre, mais que le gouvernement américain n'a pas encore fait connaître sa réponse.

Quant à l'augmentation du budget, sir Robert Peel dit qu'elle a pour cause l'augmentation du nombre des pyroscaphes de guerre et de la force armée en Chine et dans la Nouvelle-Zélande.

Sir T. Fremantle présente un bill tendant à encourager la construction des travaux publics en Irlande. Ce bill a été adopté.

La séance s'est terminée par l'adoption de l'Adresse, qui a été, de même qu'aux communes votée sans amendement.

A la séance du 22 janvier de la chambre des lords le comte de Home se lève pour proposer de répondre par une adresse au discours du trône; l'orateur examine brièvement les diverses questions dont parle le discours.

Lord de Ros appuie la proposition. Le duc de Richmond, J'avais espéré que le discours du trône aurait un caractère plus viril, qu'il aurait montré plus de franchise et nous aurait dit sans hésiter ce qu'il conviendrait de faire, ce qu'on est résolu à faire. Nous sommes sur le point d'abandonner le système de protection que nous nous sommes engagés à maintenir en 1841, et le gouvernement semble avoir adopté les opinions de la ligue contre la législation des céréales. Je ne vois pas de raison pour que M. Cobden ne soit pas élevé à la pairie et pourquoi il ne figurerait pas au nombre des nobles lords de la trésorerie. Je conserve l'espoir que les nobles membres de cette assemblée ne se laisseront pas intimider, et je proteste à l'avance et de toutes mes forces contre ce système d'embranlement continu du principe de protection, système qui, quelque jour, aura pour effet de renverser cette chambre de fond en comble. La chambre et le pays ont le droit de demander des explications sur les circonstances qui ont précédé ou accompagné la crise ministérielle récente.

Le duc de Wellington. Je serai remarqué au noble duc de Richmond, qu'avant de faire les révélations qu'il réclame, il convient de prendre les ordres de la souveraine. En conséquence, il serait peu convenable d'insister pour que les explications demandées soient fournies dès la première séance de la session. Il conviendrait de donner avis au gouvernement qu'on se propose de lui adresser des interpellations à ce sujet.

Le duc de Richmond n'est pas convaincu qu'il eût fallu donner au préalable avis au gouvernement qu'on se proposait de l'interpeller à ce sujet. Cependant je demanderai à lord Stanley s'il a été autorisé à faire connaître les circonstances de sa retraite du cabinet.

Lord Stanley. J'y ai été autorisé, mais j'ai l'espoir que la chambre voudra bien se dispenser d'entrer dans aucun détail, parce qu'en agissant ainsi, je serais obligé d'anticiper déloyalement et prématurément sur les projets du gouvernement. Je conserve les sentiments de la considération et de l'estime la plus profonde pour mes anciens collègues; la seule différence d'opinion qui subsiste entre nous, c'est sur la question de savoir jusqu'à quel degré il convient de protéger l'industrie nationale.

Une mesure est proposée que je ne considère pas comme rendue absolument indispensable par les circonstances dans lesquelles le pays se trouve et à laquelle je me suis opposé par un devoir de conscience.

Une discussion de peu d'intérêt s'engage entre le comte de Hardwicke, le marquis de Lansdowne, le comte Kadnor, lord Brougham, le marquis de Salisbury et le duc de Beaufort, sur la question de savoir s'il eût fallu ou non avoir donné avis au gouvernement qu'on voulait l'interpeller. Le duc de Richmond ayant consenti à répondre à ses interpellations, l'adresse est adoptée à l'unanimité et la séance est levée.

Le Standard dément la nouvelle donnée par le Morning-Chronicle de la démission du comte Delawar, lord chambellan, et du marquis d'Exeter, premier gentilhomme de la maison du prince Albert.

Nous croyons, dit le Morning-Chronicle, qu'une augmentation de 6,000 hommes pour l'armée de terre sera demandée au parlement. On dit que le duc de Wellington voulait demander une augmentation de 10,000 hommes, mais que ses collègues n'ont pas voulu adopter ce chiffre.

Nouvelles de France.

Paris, 24 Janvier.

La discussion du premier paragraphe de l'adresse a continué hier. Après l'amendement de M. Odilon Barrot venait l'amendement de M. Isambert. L'honorable député ne demandait rien moins que la révision de toutes les lois politiques que les circonstances ont motivées et le complément législatif de promesses consignées dans la charte. C'était beaucoup trop pour la chambre, qui n'a nul goût aux réformes, et qui a beaucoup à faire déjà à se débattre avec les questions présentes. Aussi les développements de M. Isambert ont-ils été fort peu écoutés, et l'attention n'a été excitée que lorsque M. Corne a apporté à la tribune des faits qui n'avaient aucun rapport avec l'amendement, et qui se rattachaient à la discussion terminée par le vote d'avant-hier. Il s'agissait encore d'actes administratifs plus ou moins entachés d'illégalité, et dictés, selon l'honorable orateur, par un condamnable esprit de parti. Si ces faits sont exacts, s'il est vrai que, dans le département du Pas-de-Calais, des sous-préfets, obéissant aux instructions du préfet, aient refusé d'accomplir leur mandat en certifiant la signature des maires portée au bas des rôles, M. le ministre de l'intérieur ne saurait, à notre avis, trop sévèrement admonester et punir des agents qui auraient aussi gravement manqué à leurs devoirs. M. Duchâtel ne veut pas condamner ses subordonnés avant de s'être entouré de tous les renseignements et d'avoir bien constaté leurs torts. Cette réserve est juste et habile; mais une fois l'instruction administrative complétée, et les faits établis, il est de l'intérêt comme du devoir du ministre de faire justice, et de ne pas laisser le gouvernement solidaire des fautes inexcusables de quelques agents inférieurs.

Ce débat, du reste, ne pouvait avoir aucun résultat. Il ne se rattachait en aucune façon à l'amendement de M. Isambert, qui a été repoussé au vote par assis et levé.

On parlait, depuis le commencement de la séance, d'un amendement beaucoup plus sérieux, et qui, disait-on, devait être présenté par M. Dufaure. Il s'agissait d'un blâme à infliger à M. le garde-des-sceaux, au sujet de l'interprétation qu'il a donnée à la loi sur le conseil-d'état. L'amendement a été en effet mis en discussion, mais c'est M. Fenillade-Chauvin, et non M. Dufaure, qui l'a proposé et défendu.

Ces deux amendements ont été rejetés, le dernier à une majorité de 25 voix. Ensuite on a procédé au vote du § 1 de l'adresse qui a été adopté.

Dans la séance de ce jour il est donné lecture du § 2 en ces termes :

« Votre gouvernement s'applique à poursuivre l'exécution des grands travaux de défense et d'utilité publique, dont le pays demande le prompt achèvement. Ces nouveaux éléments de force et de richesse nous donneront, dans peu d'années, les garanties que notre sécurité réclame; répandront sur toutes les parties du territoire, dans toutes les classes de la population, le travail et le bien-être, et nous fourniront les moyens de féconder notre industrie, de vivifier notre commerce et de préparer, pour notre agriculture, des jours plus heureux et un plus digne prix de ses laborieux efforts. La chambre examinera avec sollicitude, sans s'écarter des limites de la prudence, les mesures qui lui seront proposées pour compléter ce grand ensemble de travaux. »

M. Lherbette parle contre le §. Il s'agit, dit-il, des chemins de fer. De graves reproches doivent être adressés, à ce propos, au ministère. Je ne veux pas dire qu'il soit l'auteur de tous les maux dont nous avons été témoin; mais il les a aggravés.

Je lui reproche la tolérance qu'il a mise à admettre dans ces spéculations les hauts fonctionnaires de l'Etat.

Le ministre des travaux publics défend les actes du gouvernement qui a fait tout ce qui lui était possible de faire dans les limites qui lui étaient tracées. Toutes les fois que les listes de souscripteurs ont été déposées, il s'est opposé aux fusions; c'était son droit. Mais avant ce dépôt il ne pouvait empêcher deux compagnies individuellement trop faibles pour se présenter à l'adjudication, de se réunir. C'est été porter atteinte au droit même d'association qui était le principe de la loi.

Le discours prononcé en dernier lieu par M. Guizot sur la question du Texas, contient un aveu très-important sur lequel il n'est pas inutile d'appeler l'attention, d'autant plus que M. le ministre des affaires-étrangères s'est abstenu de le faire dans le discours qu'il a prononcé sur cette même question à la chambre des pairs. Quel rôle jouera la France dans l'hypothèse d'une rupture entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord? Mettra-t-elle son épée au service de l'une ou de l'autre? Assurément cela ne paraît guère raisonnable; cependant le jour où une lutte, ce qu'à Dieu ne plaise, éclatera entre les deux puissances rivales, il y aura en France un grand mouvement populaire; on pressera le gouvernement de voler au secours des États-Unis, et si celui-ci avait la faiblesse d'écouter ces tristes conseils, le monde entier serait bientôt en feu. Il importe de prévenir ce mouvement, et c'est ce qu'a fait M. Guizot en déclarant qu'en cas de guerre entre la Grande-Bretagne et l'Amérique du Nord, la France s'imposerait une stricte neutralité. M. Guizot a fait plus que de le déclarer à la tribune, il l'a notifié par dépêche officielle à Londres et à Washington. Certes, l'épée de la France donnerait une grande force à celui des deux antagonistes dont elle servirait la cause, mais rien ne saurait légitimer une pareille intervention, et le droit du plus fort deviendrait de nouveau la grande loi du monde, si le désir d'abaisser l'Angleterre égarait jamais le gouvernement français au point de lui faire oublier jusqu'à ses devoirs les plus sacrés. Au point de vue de la politique générale, la déclaration de M. Guizot a donc la plus haute importance; elle n'en a pas moins au point de vue de la politique américaine. Les États-Unis sont avertis qu'ils ne peuvent compter sur l'appui de leur ancienne alliée, et que, dans la lutte gigantesque où ils semblent vouloir s'engager, ils seront seuls pour faire triompher leur droits.

Le Messenger n'ajoute rien aux rapports déjà connus sur le désastre qui a frappé la colonne du général Levasseur. Voici les nouvelles ultérieures qui nous parviennent sur les suites de cette triste catastrophe; il est probable qu'il y a de l'exagération dans ces récits.

On mande de Constantine, le 13 janvier, au Toulonnais :

« Nous savons ici, le 8, que, dans la malheureuse affaire de la colonne Levasseur, il y avait eu 250 hommes ayant les pieds gelés; le 10, nous apprenons que les prolonges avaient ramassé 283 hommes morts de froid. Selon les bruits qui circulent à Constantine, et des lettres particulières de Sétif, la colonne avait perdu 1,200 fusils, presque tous ses mulets, ses convois de vivres, ses cantines, tentes, caisses, etc. »

Les lettres de Sétif sont plus affligeantes encore. On écrit de cette ville, le 10 janvier :

« L'hôpital est plein. On a pris, par ordre du général Levasseur, une caserne dont on vient de faire un hôpital provisoire. Toute la population s'est dignement conduite. Le fort Galbois est aussi transformé en hôpital, et, au moment où je vous écris, il nous arrive douze médecins de Constantine. »

« Le bataillon indigène est celui qui, proportion gardée, a le plus souffert; M. le capitaine Taverne qui le commandait en l'absence du commandant Thomas, s'est multiplié autant qu'il a pu et mérite de grands éloges, aussi bien que le capitaine Vindrio, qui a les pieds gelés. Le général Levasseur a moralement fait tout ce qu'il a pu; mais que pouvait-il contre les éléments ? »

« On compte que nous aurons en tout 800 morts et un plus grand nombre les pieds ou les mains gelés. M. Thomas, commandant le bataillon indigène, retenu au lit depuis quatre mois, apprenant le malheur qui pèse plus particulièrement sur son bataillon, s'est évanoui et a éprouvé une crise dont son état malade rend les suites dangereuses. »

A la bourse de Paris du 24, le discours de la reine d'Angleterre à l'ouverture du parlement a produit de la hausse sur les rentes françaises, bien que les fonds anglais n'aient pas monté.

Nouvelles de l'Inde

Les nouvelles de l'Inde, apportées par la malle de décembre, faisaient présager le commencement d'hostilités entre le gouvernement de Lahore et la compagnie anglaise. Il n'en est rien cependant, et le statu quo se prolonge sans que les affaires du Pendjab aient reçu encore une solution définitive.

L'agent du gouvernement britannique, résidant à Ferozpour, sur le Sutledje, avait transmis au général en chef de l'armée indo-britannique des renseignements sur les mouvements des troupes sikhes; et cet officier avait donné l'ordre à quelques détachements de l'armée anglaise de se porter vers la frontière. D'un autre côté, quatre ou cinq régiments d'infanterie européenne et indigène, avec quelques escadrons et plusieurs batteries d'artillerie, avaient été dirigés sur Ferozpour. Les régiments destinés pour le Scinde devaient, au besoin, soutenir les forces réunies sur le Sutledje. Enfin, l'intendant général de l'armée devait réunir les approvisionnements et les munitions nécessaires pour une entrée en campagne.

Mais tous ces préparatifs qui ont été commandés par le gouverneur-général, qui enjoint aux troupes rassemblées sur la frontière de se borner à garder la défensive. Nous ne savons pas encore quel a été le motif de ce changement subit, et si ce changement n'est que momentané. On parle de mésintelligences qui auraient surgi à ce sujet entre le général en chef de l'armée, sir Hugh Gough, et le gouverneur-général, sir Henry Hardinge, qui ont eu une entrevue à Karnal, le 26 novembre. Quoi qu'il en soit, il s'est opéré un revirement incontestable dans la politique suivie à l'égard de Lahore. Cependant, le détachement de l'armée sikhe, qui s'était porté sur le Sutledje dans l'intention de franchir ce fleuve, a été arrêté par ordre du Pen ou conseil militaire. Les régiments destinés pour Peshawar ont par conséquent reçu l'ordre de rester à Lahore pour protéger cette capitale.

La reine-mère, qui continue à exercer toujours de l'influence sur l'armée, a, dit-on, le projet de se faire proclamer reine du Pendjab, et veut organiser

un gouvernement, dit le correspondant de la Gazette de Delhi, pareil à celui de la reine Victoria. Elle désirerait, dit-on, éviter une guerre avec les Anglais; mais jusqu'à présent, elle n'a pu parvenir à contenir l'ardeur belliqueuse de l'armée.

Après beaucoup de préparatifs commencés et interrompus, après beaucoup de marches et de contre-marches de l'armée, qui a été partagée en quatre divisions, il a été décidé que 18,000 hommes marcheraient sur le principal établissement anglais de Loudianah. On a même répandu le bruit qu'une tribu, celle d'Akhalis, avait déjà franchi le fleuve, se livrant au pillage sur le territoire britannique, mais cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

Pendant ce temps, les troupes anglaises, échelonnées le long de la frontière, restent en observation, ainsi que nous l'avons dit. Il est présumable que le dessein du gouverneur-général est de provoquer l'agression des Sikhs sur le territoire de la compagnie, pour avoir ensuite un prétexte valable d'envahir le Pendjab. L'intention que l'on prête au gouvernement anglais de l'Inde est celle de s'emparer de tout le territoire appartenant aux Sikhs (autres que les Sikhs protégés) et situé sur la rive gauche de Sutledje. Cette acquisition arrondirait les possessions britanniques du nord-ouest et donnerait pour limite à l'empire du côté du Pendjab le cours du fleuve. Quant à l'annexion complète du Pendjab, il paraît que le gouverneur-général, guidé par les instructions du cabinet de Londres, y a renoncé pour le moment; mais cela veut-il dire qu'on laissera le royaume de Lahore jouir d'une indépendance complète? Nous en doutons.

Dans les autres parties de l'Inde, des désordres partiels ont eu lieu; mais ils sont loin de compromettre la sécurité de la domination britannique. Le nouveau roi des Birmans a levé une grande partie des restrictions qui gênaient le commerce anglais à Rangoun, seul port birman qui fasse un commerce assez considérable avec l'étranger. Les opérations du commerce anglais, qui a surtout pour objet l'exportation du bois de tek qu'on emploie à la construction des navires, se sont élevées l'année dernière à environ 15 lakhs de roupies (3,750,000 fr.), et le gouvernement birman a imposé environ 80,000 roupies de droits. On pense que, grâce aux nouvelles facilités accordées, le commerce de ce port prendra un développement considérable.

On dit que les Anglais ont le projet de coloniser les îles Andamans, situées dans le golfe du Bengale, au moyen des condamnés à la déportation (convicts) indiens. Ces îles, habitées par une population complètement sauvage, sont malsaines et inhospitalières. Mais on pense qu'il est possible de les assainir à peu de frais.

Nouvelles de Prusse.

Berlin, le 20 janvier.

Diverses feuilles publiques ont fait, touchant le but du voyage que plusieurs ecclésiastiques évangéliques et un employé des bâtiments ont entrepris à Londres l'an passé, par ordre de S. M. le roi, des rapports peu conformes à la vérité: car elles supposent à ce voyage des vues tout-à-fait étrangères à l'intention de S. M. Afin de réfuter ces faux rapports, nous sommes autorisées à publier l'ordre de cabinet suivant que S. M. a adressé aux magistrats de cette capitale, sous la date du 31 décembre dernier et qui s'explique clairement sur le véritable but de la mission dont il s'agit. Voici ce document :

L'activité qu'on déploie à Londres dans cette époque pour étendre les institutions ecclésiastiques, et le contraste frappant qu'offre Berlin à cet égard, malgré sa population si considérablement accrue, m'a décidé à envoyer MM. les ecclésiastiques de Gerlach, Uhden, Sydow et le conseiller supérieur des bâtiments, M. Stüler, à Londres, avec ordre de me faire un rapport sur ce sujet. Ce rapport a été fait et publié par voie d'impression. J'en transmets conjointement aux magistrats deux exemplaires, dont l'un sera communiqué à l'assemblée des délégués municipaux.

Berlin, le 31 décembre 1845.

Signé: FREDERIC-GUILLAUME.

An corps de magistrature de cette ville. Vous êtes informé de la mission dont il est fait mention dans l'ordre de cabinet ci-dessus.

« Rapports officiels touchant l'activité déployée dans notre époque en Angleterre pour augmenter et étendre les institutions ecclésiastiques. (Amtliche Berichte über die in neuerer Zeit in England erzielte Thätigkeit für die Vermehrung und Erweiterung der kirchlichen Anstalten.) par C. de Gerlach, conseiller de consistoire à Berlin, H. F. Uhden, prédicateur à Berlin, A. Sydow, aumônier de la cour et de la garnison à Potsdam, et A. Stüler, conseiller supérieur des bâtiments à Berlin. Grand-in-octavo broché. »

Le gouvernement français a fait récemment une nouvelle tentative auprès de notre cabinet pour l'engager à reconnaître la reine Isabelle et chercher à lui représenter son mariage avec le prince de Trapani comme la combinaison la plus convenable. On dit que notre cabinet, qui dans la question espagnole agit complètement de concert avec l'Autriche et la Russie, a fait une réponse évasive. Cependant notre gouvernement paraît disposé à ne plus contribuer à la pension que les cours conservatrices ont faite jusqu'ici à don Carlos.

La feuille hebdomadaire officielle du district de Cologne publiée, dans un supplément extraordinaire, la proclamation suivante du président-en-chef de la province rhénane :

« En vertu de l'autorisation supérieure, j'informe le public par la présente, qu'à partir du jour de cette publication, les céréales de toute espèce, telles que froment, épeautre, orge, avoine, sarrasin et seigle, peuvent entrer en franchise des pays étrangers dans la Prusse rhénane et cela jusqu'à l'ordre contraire. » Cologne, le 21 janvier. Signé: EICHMANN. »

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Paris du 24 Janvier.

	BOURS	OUVERT.	FERME.
	24 JANV.		
France			
Cinq pour cent	121	90	—
Trois pour cent	83	45	—
Emprunt Ardoin	37	1/2	—
Anc. différée	—	—	—
Espagne			
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples	101	—	100 50
Pays-Bas			
Certificats Falconet	2 1/2	—	—
Dette active	2 1/2	—	—
Dette active	3	—	—
Belgique			
Dito	—	—	—
Banque belge	—	790	—
Etats-Unis			
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 24 Janvier.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 22 1/2 A. — Dette différée ancien, 5. — Passive, 5 % ». — Lots de Besse 70. — Cours après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoin 22 1/2 P.

Bourse de Londres du 23 Janvier.

3 % Cons. 94 1/2. — 2 1/2 % Holl. 60 1/2. — 4 % Id. 102 1/2. — Esp. 5 28 1/2. — 3 % 38 1/2, 39 1/2. — Portug. 61. — Russes 14 1/2.

Bourse de Vienne du 20 Janvier.

Métalliques, 5 % 112 1/2. — Lots de 2 500, 160 1/2. — Lots de 2. 250, 122 1/2. — Actions de la Banque 1588.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwstraten
Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et
Beurssteeg; et à Rotterdam, chez VAN REYN SNOECK, Hoofdst.